

## Jean-Baptiste André Godin à Ernest Ringuier, 27 mai 1878

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 mai 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Ringuier, Antoine Ernest \(1825-1888\)](#)

Lieu de destination Courbevoie (Hauts-de-Seine)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

Résumé Godin fait observer à Ringuier que ce qu'il demande [sur les tables et bancs des écoles du Famelistère] se trouve dans les numéros 2 à 8 du journal *Le Devoir*, qu'il reçoit régulièrement. Il lui envoie un tableau résumant les propositions principales à ce sujet, extrait du *Courrier de l'Aisne* lorsqu'il s'occupait de l'école normale de Laon, et dont les données ont également été publiées dans le numéro 8 du *Devoir*.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Périodiques](#)

Œuvres citées

- « Les écoles publiques VII », *Le Devoir*, t. 1, n° 8, 28 avril 1878, p. 116-118.

[En ligne : <https://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.1/117/100/434/0/0>, consulté le 9 mai 2023]

- [Le Courrier de l'Aisne : Journal agricole, industriel, commercial et littéraire, Laon, 1865-](#)
- [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (241r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---